

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Commune de Ventabren - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Ventabren pour les années 2016/2019,
- d'engager au titre de l'AP 2016 un montant de 4.957.556 € sur un programme de travaux de 10.131.650 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- d'allouer à la commune de Ventabren une subvention de 253.718 €, sur une dépense subventionnable de 415.250 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2019 conformément à l'annexe 1,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera engagée au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016 10127V dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée